



FONDS LANDSCHAFT SCHWEIZ (FLS)  
FONDS SUISSE POUR LE PAYSAGE (FSP)  
FONDO SVIZZERO PER IL PAESAGGIO (FSP)  
FOND SVIZZER PER LA CUNTRADA (FSC)

## Instructions concernant les demandes de subvention

---

### 1. Données concernant l'organisme responsable du projet :

- 1.1 Nom et adresse de l'organisme responsable du projet (pour les personnes morales : joindre les statuts)
- 1.2 Nom, adresse (y compris email), profession et numéro de téléphone de la personne mandatée par l'organisme responsable du projet
- 1.3 Données éventuelles sur des projets de référence

### 2. Données sur le projet

#### 2.1 Situation actuelle

- Description de la situation initiale
- Périmètre du projet, carte ou indication des coordonnées
- Photos numériques de l'état actuel et, si disponible, présentation PPT

#### 2.2 Buts du projet

#### 2.3 Mesures prévues

- Description des mesures prévues
- Plans des mesures prévues
- Informations sur la garantie à long terme des mesures réalisées (responsabilités concernant l'entretien et plan de gestion)

#### 2.4 Calendrier de la réalisation des mesures

#### 2.5 Tableau des coûts (structuré selon les mesures ; données sur la base d'offres ou de valeurs empiriques ; indication des coûts par heure de travail, pièce, unité de surface, etc. )

#### 2.6 Autorisations publiques et déclarations de consentement privées requises le cas échéant

#### 2.7 Preuve que le projet ne relève pas d'une mesure imposée par la loi ou d'autres obligations

### 3. Données sur le financement

#### 3.1 Fonds propres de l'organisme responsable investis dans le projet

#### 3.2 Documents attestant l'épuisement des possibilités d'obtention de subventions fédérales, cantonales et communales

#### 3.3 Déclaration d'autres ressources financières (y compris l'indication des services auprès desquels des demandes sont en suspens ou auxquels une demande d'aide financière sera adressée; si des changements surviennent lors du traitement de la demande, le FSP devra en être informé immédiatement).

### 4. Précisions sur la demande adressée au Fonds Suisse pour le Paysage

#### 4.1 Hauteur du montant demandé

#### 4.2 Garanties fournies pour une éventuelle contribution (par exemple contrat de servitude)

### 5. Les demandes doivent être adressées par les personnes désignées responsables du projet.

### 6. Tous les documents doivent être fournis au FSP par voie électronique.

Textes au format docx ou pdf, photos en jpg et plans en pdf ou jpg

Pour la Commission

Fonds Suisse pour le Paysage FSP :

*Verena Diener, présidente*